

L'enseignement agricole public : un terreau d'avenir

Le modèle agricole français doit changer pour devenir plus respectueux de l'environnement, de la santé des agriculteurs et des consommateurs et des particularités des terroirs. L'enseignement doit être le lieu d'apprentissage des nouvelles pratiques et des nouveaux métiers. C'était le message porté par une tribune signée par de nombreuses personnalités, le 12 avril dernier : « promouvoir une agriculture qui permette demain notre souveraineté alimentaire tout en garantissant la préservation de l'environnement comme de la santé des populations, passe assurément par le maintien et le développement d'un enseignement agricole public présent sur l'ensemble du territoire, mandaté pour porter cette révolution agro-écologique. »

L'enseignement agricole public permet aujourd'hui à 85 % de ses lycéens de réussir le baccalauréat professionnel agricole et à plus de la moitié d'entre eux de poursuivre leur cursus dans des sections de techniciens supérieurs. Il est devenu pour beaucoup de collectivités territoriales un instrument efficace de reconversion des filières et de développement de nouveaux savoirs-faire.

Malgré ses déclarations favorables et lénifiantes, le ministère de l'agriculture avait supprimé cinquante postes d'enseignants dans le budget pour l'année 2019. Aujourd'hui, l'augmentation des seuils de dédoublement de classes et la baisse des dotations globales horaires pourraient avoir pour conséquence la suppression de près de trois cents postes et la disparition des travaux pratiques en petits effectifs. De même, la réforme de la classe de terminale et du baccalauréat menace les spécificités de l'enseignement agricole. Par ailleurs, la loi sur l'apprentissage, adoptée en 2018, a durement fragilisé les Centres agricoles de formation des apprentis (CFA) en réduisant leurs ressources et en supprimant les aides des collectivités.

Depuis plusieurs mois, les personnels de l'enseignement agricole public et leurs syndicats se sont massivement et fortement mobilisés pour demander au ministère de l'agriculture d'ouvrir sans tarder des négociations afin de sauver les filières et les établissements menacés. Plus fondamentalement, ils souhaitent que l'État affirme son intérêt pour cet enseignement et son engagement à le développer pour le mettre au service de la conversion du système agricole. Au sein du groupe CRCÉ, avec mon collègue le sénateur de l'Isère Guillaume Gontard, nous œuvrons, dans le Comité de défense et de développement de l'enseignement agricole public, avec d'autres élus et de nombreuses personnalités, pour faire connaître ces revendications et défendre ces objectifs. Ainsi, nous organiserons, au Sénat, pour la session parlementaire de l'automne 2019, un débat sur l'état de l'enseignement agricole.

Pierre Ouzoulias, Sénateur des Hauts-de-Seine.